



louer sa maison principale

Par **aurelia25101**, le **01/09/2011** à **22:06**

bonjour,
j'ai mis en location ma résidence principale.
à la fin du bail, je vais récupérer ma maison qui redeviendra ma résidence principale et je souhaite la vendre.
y a -t-il un délai minimum à occuper la maison pour ne pas payer de plus value à la vente?

Par **Domil**, le **01/09/2011** à **23:47**

Donc ce n'est plus votre résidence principale.
Et vous bilez pas, la taxation de la plus-value pour la résidence principale est dans les cartons pour après 2012 :)

Sinon, il faut que ça redevienne votre résidence principale, que vous y habitiez réellement, que ce soit votre domicile fiscal, social etc.

Par **aurelia25101**, le **02/09/2011** à **00:02**

merci pour votre réponse rapide
pour le moment, ce n'est plus ma résidence principale
le bail est signé pour 3 ans
à la fin du bail, si je récupère la maison pour y habiter, est-ce que cela suffit pour considérer la maison en tant que résidence principale?
y a t-il un délai d'occupation minimum?

Par **Domil**, le **02/09/2011** à **00:13**

normalement non, mais il faudra vraiment y résider, les impôts peuvent faire des vérifications
Mais attention, vérifiez bien la loi dans 3 ans.

Par **janus2fr**, le **02/09/2011** à **07:48**

Bonjour,

Il n'y a effectivement pas de délai "légal" d'occupation. Mais, il va sans dire que le fisc aura vite fait de requalifier la vente de résidence principale en secondaire si vous vous domiciliez à cette adresse juste le temps de vendre.

On part en général sur un délai de 6 mois à 1 an d'occupation pour être "tranquille".